

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

LIAISON AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1446)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 538

présenté par

Mme Erodi, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Legavre, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Legrain, Mme Élisabeth Martin, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, M. Taché, Mme Taurinya, M. Le Coq, Mme Lejeune, Mme Stambach-Terreiroir, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

La Nation se fixe pour objectif de former les parlementaires à la compréhension, à la préservation et au respect des zones humides, des terres agricoles, et des terres naturelles en tant que milieux naturels essentiels à l'équilibre écologique, en particulier lorsqu'elles sont menacées par des projets autoroutiers ou d'infrastructures linéaires.

Cette formation, de nature scientifique, écologique et juridique, est proposée au début de chaque législature et peut être renouvelée par le bureau des Assemblées.

Les modalités de mise en œuvre de cette formation sont définies par le Bureau des assemblées respectives, en lien avec les organismes compétents en matière d'environnement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP entend permettre aux parlementaires de se former véritablement aux enjeux scientifiques, écologiques et juridiques des projets d'infrastructures linéaires sur lesquels ils légifèrent comme c'est le cas en l'espèce via la présente loi de "validation".

L'autoroute A69 elle incarne, comme le dit le climatologue Christophe Cassou, « l'impossible bifurcation » : tout ce que l'on ne peut plus se permettre de faire dans le contexte actuel d'accélération du changement climatique et d'effondrement de la biodiversité. Parmi la cinquantaine de projets routiers contestés en France, un grand nombre sont construits sur le même modèle. Pensés il y a trente voire quarante ans, ils ont pour objectif de faire gagner quelques minutes aux usagers, au prix de dégâts écologiques irréversibles : des milliers d'hectares de terres agricoles, de terres naturelles et de zones humides sont sacrifiés, des espèces protégées menacées. Au bout de compte, ce sont toujours plus de routes, de voitures, de poids lourds et de gaz à effet de serre (GES).

Il est essentiel que le Parlement soit éclairé sur ces enjeux.